

ADMINISTRATION COMMUNALE DE MAMER
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 24/10/2014	Date de la convocation 17/10/2014	Date de l'annonce publique 17/10/2014
Présents	Gilles Roth, bourgmestre et président Roger Negri et Luc Feller, échevins Edmée Besch-Glangé, Jean Beissel, Jean Bissen, Nancy Brosius, Jean-Marie Kerschenmeyer, Marcel Schmit, Roland Trausch et Jemp Weydert, conseillers Guy Glesener, secrétaire communal	
Absent(s)	Ed Buchette et Romain Rosenfeld, conseillers – excusés	
Point de l'ordre du jour 4-b	Allocation de subsides - décision de principe concernant l'allocation de subsides exceptionnels aux associations sportives locales pour l'organisation de Championnats Nationaux, de Championnats d'Europe et de Championnats du Monde.	n°c. 128

Le conseil communal,

Considérant que des associations sportives locales respectivement ont organisé ou se proposent d'organiser des Championnats Nationaux, des Championnats d'Europe et des Championnats du Monde ;
 Considérant qu'il y a lieu de rémunérer ces efforts dans l'intérêt de la promotion du sport luxembourgeois en général et de la promotion de la commune de Mamer en particulier ;
 Considérant qu'il y a lieu de se fixer une ligne de conduite quant l'allocation de subsides exceptionnels fixes ;

Vu la proposition du collège échevinal en date du 02/10/2014 ;

Vu l'article 3/825/648110/99001 du budget de 2014 ;

Vu la loi communale modifiée du 13/12/1988 ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

unanimentement arrête le principe suivant :

(1)

Toute association sportive locale qui organise des Championnats Nationaux, des Championnats d'Europe ou des Championnats du Monde sur le territoire communal bénéficie d'un subside exceptionnel pour couvrir des frais inhérents pour autant :

- 1. qu'elle figure sur le relevé communal des associations bénéficiant d'un subside ordinaire annuel ;**
- 2. qu'elle est membre d'une Fédération affiliée au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois ;**
- 3. que le Championnat National s'adresse aux sportifs et sportives de toutes les catégories d'âge ;**
- 4. que le Championnat d'Europe ou le Championnat du Monde s'adresse aux sportifs des catégories d'élite « hommes » et « dames ».**

(2)

Le tableau synoptique ci-après renseigne le montant du subside exceptionnel :

Durée en jours de la manifestation	Championnats Nationaux	Championnats d'Europe	Championnats du Monde
1	3.000 €	5.000 €	7.000 €
2	5.000 €	7.000 €	9.000 €
3 et plus	6.500 €	8.500 €	10.500 €

Ainsi délibéré à Mamer, date qu'en tête (suivent les signatures)

Pour expédition conforme

Mamer, le 28/10/2014.

Le secrétaire

Le bourgmestre,